Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le
ID : 018-211802798-20260922-DEL26145-DE

République Française
Département du Cher

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 22 SEPTEMBRE 2026

Légal	En exercice	Présents	Pouvoir(s)	Absent(s)
35	35	29	6	0

Affichage : 23 septembre 2026

Secrétaire de séance : **Gaëtan AUPÈCLE**

L'an deux mille vingt six, le 22 septembre à 18 heures 30, le Conseil municipal de la ville de Vierzon, légalement convoqué le 16 septembre 2026, s'est réuni en séance publique, Salle des actes de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Yannick LE ROUX, Maire.

Étaient présents :
Gaëtan AUPÈCLE, Nathalie BAPTISTE, François BEDU, Anita BOUET, Bruno BOURDIN, Jacques CARLION, Aldeina CELA, Delphine CHAUVIET, Brigitte COCARD, Rachel DA SILVA, Geneviève DE BRACH, Malika DEMIK, Daniel DIAS, Toufik DRIF, Julien DUFRAINE, Jill GAUCHER, Yves HUSTÉ, Pierre LE BÉLENGER, Yannick LE ROUX, Alain MASSICARD, Marie-Christine MIGALI, Martine MILLEPIED, Fabienne MOINDROT, Stéphane MOUSSET, Christophe PISTILLI, Elie-Yonah RICOU, Séverine ROGER, Maryvonne ROUX, Ahmed TAOUSSI.

Étaient représentés :
Frédéric BERNARD donne pouvoir à Alain MASSICARD, Marc-Antoine FOSSARD donne pouvoir à Bruno BOURDIN, Philippe FOURNIÉ donne pouvoir à Jill GAUCHER, Lawrence LOONTJENS donne pouvoir à Fabienne MOINDROT, Sandrine MARTIN donne pouvoir à Séverine ROGER, Frédéric NOBLE donne pouvoir à Yves HUSTÉ.

DEL26/145 – FONCIER – CONVENTION DE SERVITUDE AU BÉNÉFICE DE RTE POUR LE REMPLACEMENT D'UN SUPPORT EXISTANT ET LA POSE D'UN NOUVEAU SUPPORT POUR CONDUCTEURS AÉRIENS (CHEMINS RURAUX DU BARRAGE DE LA BEUVRIÈRE ET DE PAINCOURT)

Rapporteur : Stéphane MOUSSET

Considérant la demande formulée par la société EIFFAGE, basée à VERQUIN (62131), qui a fait savoir qu'elle est chargée, par RTE, de procéder aux études nécessaires au maintien de supports pour conducteurs aériens, dans l'emprise des chemins ruraux du barrage de la Beuvrière et de Paincourt,

Considérant qu'un projet de convention avec la société RTE a été établi précisant les conditions d'entretien, de réparation et de renouvellement des supports et des conducteurs aériens sur une longueur totale d'environ 30 mètres au dessus desdits chemins,

Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le
ID : 018-211802798-20260922-DEL26145-DE

Considérant que la convention autorise également RTE à procéder à l'abattage de 4 arbres (2 sur chaque chemin) dont la proximité immédiate présente un risque pour la sécurité des ouvrages, les produits de la coupe restant propriété de la commune,

Considérant que la convention prendra effet à compter de la signature la plus tardive par les parties, pour la durée de vie des ouvrages en question ou de tous autres ouvrages qui pourraient leur être substitués ; elle sera visée pour timbre et enregistrée à l'initiative et aux frais de RTE,

Considérant qu'elle donnera lieu au versement par RTE d'une indemnité, à titre de compensation forfaitaire, d'un montant de 199.00 € (cent quatre vingt dix neuf euro) :
- implantation des supports : Néant
- coupe ou abattage d'arbre : 199.00 €

Vu l'avis favorable de la commission Aménagement urbain, Foncier, Travaux, PRU, Action Cœur de Ville en date du 07 septembre 2026,

Le Conseil municipal,
Ouï l'exposé de son Rapporteur,
Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

À l'unanimité,

- d'autoriser RTE à procéder au maintien des supports et des conducteurs aériens, ainsi que tous leurs accessoires, dans l'emprise des chemins ruraux du Barrage de la Beuvrière et de Paincourt, domaine privé de la collectivité ;

- d'autoriser RTE à procéder à l'abattage de 4 arbres situés à proximité immédiate des ouvrages,

- d'autoriser le Maire à signer les conventions passées entre la commune et RTE pour toute la durée d'exploitation des ouvrages et précisant les conditions d'installation et d'exploitation desdits ouvrages,

- d'imputer les recettes au budget de l'exercice (indemnité forfaitaire de 199 € versée par RTE).

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance

Le Maire

VILLE DE VIERZON (CHER)

Gaëtan AUPÈCLE

Yannick LE ROUX

Publication sur le site internet le 23 septembre 2026